



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

**Séance régulière** tenue le 12 janvier 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Simon Habel  
Mme Sarah Bernier  
M. Denis Laprise,  
M. Jean-Claude Giroux,  
Mme Ghislaine Litière  
Mme Mylène Gill

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

*Une séance de travail s'est tenue le 8 janvier 2026 au bureau municipal à 19h00. Les documents/informations nécessaires à la séance du 12 janvier 2026 ont été partagés à ce moment.*

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2026-01-01 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mylène Gill, appuyée Denis Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (modification/s effectuée/s en surbrillance jaune) :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de séance régulière du 8 décembre 2025.
4. Approbation des comptes
5. Approbation de paiements de factures.
  - a) Facture – Achat – Paquet et fils – Diesel – Génératrice – Eau potable – 352,75 \$
6. Correspondance
  - a) Correspondance – Offre de service – Protection animale des Appalaches
  - b) Correspondance – Tournée du Ministre B Charest – Infrastructure récréatives - Subventions



- c) Correspondance – Offre de partenariat - YMCA
- 7. Administratif
  - a) Administratif – Vacance au CCU – Nomination d’un citoyen/ne
  - b) Administratif – Cours de secourisme – CNEST – DG – Échéance avril 2026
  - c) Administratif – Montants dus municipalité – Factures impayées CRF2400120 (399,72 \$) et CRF2300010 (845,63 \$) – Actions
  - d) Administratif –
- 8. Travaux publics
  - a) Travaux publics – Entrepreneurs – Travaux Côte de la Loutre et Rang St-Joseph
  - b) Travaux publics – Élaboration – Profil embauche – Employé des travaux publics – Directeur/trice général-e - Comité sélection
- 9. Incendie et sécurité
  - a) Incendie – Prochaine rencontre CAR
- 10. Eau potable
- 11. Eaux usées
- 12. Loisirs
  - a) Loisirs – Déneigement de la patinoire – Une offre de service – Roger Lamontagne
  - b) Loisirs – Réseau Biblio – Partenariat Notre-Dame-du-Rosaire
- 13. Parc des Appalaches
- 14. Héritage
  - a) Comité sur l’avenir de l’Héritage – Suivi
  - b) Héritage – Rencontre avec Fabrique – Janvier 2026 – À confirmer
  - c) Héritage – Modification acte de convention et acte de cession – Orientation du conseil - mandat
  - d) Héritage – Avis technique – Clocher – Réception rapport
- 15. Avis de motion
  - Aucun avis de motion n’est déposé.
- 16. Adoption de règlement
  - Aucune adoption de règlement n’est planifiée pour cette séance.
- 17. Résolutions diverses
  - a) Résolution – Émission d’un permis de lotissement – 23 nouveaux lots et une rue privée - Guillaume Couette
  - b) Résolution – Émission d’un permis de lotissement – 8 nouveaux lots – Domaine du Lac Laflamme – Société immobilière MAG
  - c) Résolution – Appui à Sainte-Madeleine – Responsabilité des fournisseurs - services télécommunications.
  - d) Résolution – Pompiers volontaires - 2026
  - e) Résolution – Premiers répondants/es - 2026
  - f) Résolution – Résolution – Modification contrat de travail DG – augmentation à 8 % - Vacances
  - g) Résolution – Demande de soutien financier – 140<sup>e</sup> Groupe Scouts
- 18. MRC – Points à souligner



19. Varia

- a) Varia – Numéro civique – Attribution
- b) Varia – Rencontre 23 janvier 2026 – Espace citoyen - Services MRC
- c) Varia – Règlement régie interne – Modification – Ordre du jour – Séance de février 2026

20. Période des questions.

21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2026-01-02 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Jean-Claude Giroux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**4. APPROBATION DES COMPTES**

**2026-01-03: APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par Simon Habel et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 69 819,45 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**5. APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES**

**2026-01-04: APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES**

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Facture – Achat – Diesel – Génératrice eau potable – 352,75 \$

il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Jean-Claude Giroux et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions # 2026-01-03 et # 2026-01-04.

Yves Bernard, directeur général



## 6- CORRESPONDANCE

### a) Correspondance – Offre de service – Protection animale des Appalaches

Les membres du conseil prennent connaissance d'une offre de service de la part de l'entreprise « Protection animale des Appalaches » concernant la gestion animalière. Aucune action n'est effectuée de la part des membres du conseil concernant cet offre de service. Les membres du conseil qu'une entreprise spécialisée à ce niveau pourra être sollicitée si une problématique survient.

### b) Correspondance – Tournée du ministre Benoit Charest – Infrastructures récréatives - Subvention

Le conseil municipal (élu/e/s) fait l'objet d'une invitation concernant une participation à une conférence de presse du ministre le 29 janvier 2026 à 13h00 mais dont le lieu est à déterminer. L'invitation est soumise aux membres du conseil municipal.

### c) Correspondance – Partenariat – YMCA

Une lettre est partagée au conseil municipal concernant un possible partenariat avec le YMCA-Québec pour les personnes ayant des travaux communautaires à effectuer. Il est rappelé aux membres du conseil qu'actuellement nous avons déjà un citoyen dans la municipalité qui utilise le service. Aucune action n'est prise par les membres du conseil à ce chapitre. Le directeur général souligne que la municipalité offre déjà ce partenariat avec le YMCA dans le cadre d'un programme de travaux communautaires pour une personne judiciarisée.

## 7. ADMINISTRATIF

### a) Administratif – Vacance au CCU – Nomination d'un/e citoyen/enne

Les membres du conseil municipal souhaitent combler le poste vacant au sein du CCU. Il est convenu qu'une annonce se fera dans la prochaine parution du journal le Sud-Riverain qui se fera à la mi-février 2026. Un comité sera formé pour évaluer les candidatures soumises et pour effectuer des recommandations aux membres du conseil.

## 2026-01-05 : RÉOLUTION – RENOUVELLEMENT – COURS PREMIERS SOINS - DIRECTEUR GÉNÉRAL – ÉCHÉANCE AVRIL 2026.

Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud est un employeur assujetti aux règles en lien avec des normes touchant la santé et sécurité au travail;

Attendu qu'il est rattaché aux normes de SST d'avoir sur les lieux de travail un/e employé/e ayant suivi un cours de secourisme reconnu avec un certificat de secourisme valide;

Attendu que le certificat de secourisme du DG sera échu en avril 2026;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier et résolu ce qui suit :

Que la direction générale prenne action afin de s'assurer que la norme d'avoir un/e employé/e soit respecté et que les frais relatifs à la participation de cette formation soient remboursés par la municipalité.



Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **2026-01-06 : RÉOLUTION – MONTANTS DUS À LA MUNICIPALITÉ – FACTURES IMPAYÉES - ACTIONS**

Attendu que la municipalité est responsable de s'assurer que les montants dus à celle-ci soient payés;

Attendu que des actions spécifiques peuvent devoir être effectuées dans certaines situations de comptes impayés;

Attendu que deux factures non payées totalisant plus de 1 000 \$ sont toujours en attente de paiement datant de 2023 et 2024;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

Que la direction générale prenne action afin de préparer et acheminer une mise en demeure aux deux débiteurs pour leur demander de procéder au paiement des montants dus dans un délai de 10 jours ouvrable.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **a) Travaux publics – Entrepreneurs – Travaux Côte de la Loutre et rang St-Joseph**

La direction générale informe les membres du conseil que les entrepreneurs sollicités avant la période des Fêtes n'ont pas répondu à la demande d'estimation de prix pour les travaux de la Côte de la Loutre ainsi que l'asphaltage de la chaussée du Rang St-Joseph. Une relance sera effectuée auprès des entrepreneurs déjà sollicités et de nouveaux entrepreneurs seront sollicités.

### **b) Travaux publics – Élaboration – Profil d'embauche – Employé des travaux publics et poste de directeur/trice général/e.**

Les membres du conseil échantent en lien avec l'échéancier à prévoir concernant l'embauche du futur employé des travaux publics ainsi que le directeur/trice général/e de la municipalité. Les dates potentielles d'entrée en fonction pour l'employé des travaux publics et du membre de la direction générale sont respectivement, le 1<sup>er</sup> mai ainsi que le 1<sup>er</sup> juillet 2026. Il est convenu de fixer l'échéance pour les profils d'embauche souhaités pour le 15 mars 2026.

## **9. SÉCURITÉ ET INCENDIE**

### **a) Incendie – Rencontre CAR – Mise en commun des services incendie**

Il est mentionné qu'une réunion du CAR se tiendra mardi le 13 janvier 2026 à la Caserne de pompiers de Montmagny. M. le maire ainsi que le conseiller Simon Habel iront à cette rencontre avec le directeur service incendie de la municipalité.

## **10. EAU POTABLE**

Aucun point n'est soulevé sous cet item.



## **11. EAUX USÉES**

Aucun point n'est soulevé sous cet item.

## **12. LOISIRS**

### **2026-01-07 : RÉOLUTION – ENTREPRENEUR – DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE – HIVER 2025-2026**

Attendu que la municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un entrepreneur en déneigement pour la patinoire durant l'hiver 2025-2026;

Attendu qu'une seule personne a mentionné son intérêt pour cette offre de service;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Simon Habel et résolu ce qui suit :

D'accepter l'offre de service de M. Roger Lamontagne au coût de 100 \$ par déneigement effectué de la patinoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **b) Réseau BIBLIO – Partenariat avec Notre-Dame du Rosaire.**

Les membres du conseil discutent de la participation au projet de bibliothèque (Biblio) avec la municipalité de ND-du-Rosaire. Suite au sondage effectué par la conseillère Sarah Bernier, il appert que les gens de la municipalité auraient de nouveau l'intérêt pour un tel service. Une entente pourra être effectuée avec la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire.

## **13. PARC DES APPALACHES**

Aucun point n'est apporté sous cet item.

## **14. HÉRITAGE**

#### **a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi**

Aucune réunion du comité sur l'avenir de l'Héritage n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil.

#### **b) Héritage - Rencontre avec la Fabrique – Janvier 2026**

Une rencontre est à planifier avec le conseil de la Fabrique pour la révision de l'acte de vente et l'acte de convention. Aucune rencontre n'a eu lieu en décembre 2025 avec ce comité.

#### **c) Héritage – Modification de l'acte de convention et acte de cession – Orientation du conseil – Mandat.**

Le directeur général a partagé aux membres du conseil (à l'exception du conseiller M. Jean-Claude Giroux qui occupe un travail non rémunéré pour le conseil de la Fabrique) les documents en lien avec la cession de l'Héritage (cession et convention) afin que les



membres du conseil puissent se pencher sur ceux-ci. Un retour est demandé par le DG auprès du conseil afin de permettre aux membres de s'exprimer sur le dossier.

d) Héritage - Avis technique – Clocher – Réception rapport

La municipalité a reçu le rapport de la firme de Tetratex concernant l'analyse de la structure du clocher de l'ancienne église. Les membres du conseil ont chacun reçu un exemplaire. Ils pourront en prendre connaissance et se prononceront pour la suite des choses lors d'une prochaine séance.

## **15. AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion n'est donné.

## **16. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucune adoption de règlement n'est effectuée.

## **17. RÉOLUTIONS DIVERSES**

a) Résolution – Émission – Permis de lotissement – 23 nouveaux lots et création d'une rue privée – M. Guillaume Couette – Lot 5 760 748.

Les membres du conseil municipal souhaitent reporter de nouveau la décision concernant l'émission du permis de lotissement pour M. Guillaume Couette à l'égard d'une demande de création de 23 nouveaux lots et d'une rue privée. Les membres du conseil désirent obtenir davantage d'informations sur la portée du règlement actuel et des possibilités de conditions qui pourraient être mises en place par la municipalité afin de permettre un développement cohérent et harmonieux de celle-ci. De plus, le conseil souhaite plus précisément obtenir l'avis du conseiller juridique de la municipalité pour connaître les limites légales de la réglementation en vigueur pour s'assurer que le futur permis respectera le plan d'urbanisme voté en 1990 et ses règlements.

b) Résolution – Émission – Permis de lotissement – 8 nouveaux lots – Domaine du Lac Laflamme – Société immobilière MAG – Lot 5 760 798.

Le texte mentionné à l'item précédant est reconduit ici.

### **2026-01-08 : RÉOLUTION – DEMANDE DE CONSULTATION AUPRÈS DU CONSEILLER JURIDIQUE DE LA MUNICIPALITÉ – AUTORISATION DE PERMIS – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a adopté un plan d'urbanisme en mai 1990 tel que permis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a également adopté un règlement de lotissement en mai 1990 tel qu'également permis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie connaît, depuis 2023, une augmentation importante de demandes de permis de lotissement sur son territoire;



Attendu que ces demandes de permis entraînent des modifications majeures à certaines zones du territoire de la municipalité et hors du périmètre urbain (secteur à l'est de la municipalité);

Attendu que les membres du conseil municipal sont préoccupés par modifications importantes, au profil du territoire, entraînées par ces permis de lotissement;

Attendu que les membres du conseil souhaitent connaître davantage les possibilités d'encadrement réglementaire, par des conditions ou autres, permises par la réglementation actuelle en respect du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

De demander à la direction générale d'acheminer une demande à notre conseillère juridique, Me Mireille Lemay (Tremblay & Bois), en vue d'obtenir des recommandations et suggestions concernant l'imposition ou non de conditions particulières pouvant être rattachées aux permis de lotissement tout en respectant la réglementation actuellement en vigueur. Cette demande inclut également d'évaluer la latitude légale de la municipalité de Sainte-Euphémie touchant le refus ou l'acceptation partielle d'un permis de lotissement.

D'autoriser la direction générale à fournir en vue de cette demande toute documentation nécessaire et détenue par la municipalité pour l'analyse de la situation;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2026-01-09 : RÉOLUTION – DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ SAINTE-MADELEINE – RESPONSABILITÉ DES FOURNISSEURS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES COMMUNICATIONS EN CAS DE CRISE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la municipalité de Sainte-Madeleine pour appeler à la responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise;

CONSIDÉRANT que les récentes pannes électriques survenues en région ont démontré la fragilité et le manque de résilience des infrastructures de téléphonie cellulaire, entraînant des interruptions prolongées des services de téléphonie mais aussi d'accès Internet privant les abonnés des services primaires de téléphonie et d'accès Internet;

CONSIDÉRANT que plusieurs pannes électriques récentes ont été causées par un mauvais entretien des lignes et de la végétation qui l'entoure par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le droit à la communication est un pilier fondamental de la sécurité publique, des communications d'urgence et de l'activité économique, identifié comme infrastructure essentielle;

CONSIDÉRANT que les pannes prolongées, combinées à l'effondrement des réseaux cellulaires, mettent en danger la vie des citoyens, ralentissent l'économie et compromettent la capacité des autorités à intervenir efficacement;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs de services de télécommunication (FST), en tant qu'acteurs stratégiques, ont une responsabilité légale et sociale d'assurer la continuité des services essentiels aux abonnés, notamment au service 9-1-1;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ont reconnu la nécessité d'améliorer la résilience des réseaux, notamment par des consultations publiques et des projets législatifs;



CONSIDÉRANT la décision numéro 2025-225, publiée le 4 septembre 2025, par le CRTC, qui a pour objectif d'obliger les fournisseurs de services de télécommunications à signaler rapidement des interruptions majeures de réseau, et à produire des rapports complets après résolution, afin de renforcer la résilience des infrastructures et améliorer la coordination en cas de crise;

CONSIDÉRANT que le CRTC a lancé des consultations publiques (2025-2026) se déroulant entre le 4 septembre 2025 et le 3 décembre 2025, dont l'objectif vise à établir un cadre réglementaire pour renforcer la résilience et la fiabilité des réseaux de télécommunications, afin de protéger la population contre les interruptions de services;

CONSIDÉRANT que de nombreux sites d'antennes de certains FST ne disposent pas de systèmes de secours énergétiques fiables (génératrice ou banque de piles);

CONSIDÉRANT que des recommandations techniques prévoient des mesures telles qu'une alimentation de secours de 72 heures, des infrastructures résistantes aux conditions extrêmes et des plans de continuité;

CONSIDÉRANT que l'inaction ou la négligence dans la mise en place de mesures de résilience constitue une atteinte grave à la sécurité collective tel que signifiée par des municipalités;

CONSIDÉRANT que des normes plus strictes en matière de redondance énergétique envers les installations de transmission des FCT sont nécessaires, particulièrement en milieu rural;

CONSIDÉRANT que la compétence en matière de télécommunications relève du gouvernement fédéral (CRTC) et que la compétence en matière de sécurité civile et de gestion des urgences incombe au gouvernement provincial (Ministère de la Sécurité publique);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Sarah Bernier et résolu ce qui suit :

De solliciter la collaboration des acteurs concernés par la résilience des réseaux de télécommunications afin de les inviter à proposer et à mettre en oeuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services sans en transmettre la facture ou la responsabilité aux municipalités ou MRC;

De transmettre la présente résolution au CRTC, au ministère de l'Innovation, des Sciences et Développement économique (IDE) du Canada; à la ministre fédérale de l'ISDE pour les régions du Québec, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique (MSP), au député provincial de circonscription, au député fédéral de la circonscription, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à Hydro-Québec; à la municipalité régionale de comté (MRC), aux municipalités du Québec et aux FCT présents sur le territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **2026-01-10 : RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE – ANNÉE 2026**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud doit procéder à la nomination des pompiers volontaires pour le service à la municipalité;

Attendu qu'une résolution doit être effectuée à ce propos afin de confirmer les noms des pompiers volontaires;

Il est proposé par Simon Habel, appuyé par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :



De procéder à la nomination par résolution des personnes suivantes à titre de pompier volontaire rattaché la municipalité pour l'année 2026 :

M. Vincent Pelletier (chef pompier), M. Nicolas Pelletier, M. Pascal Giroux. M. Maxime Gagnon, M. Christian Théberge, M. Patrice Girard et M. Sébastien Bernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2026-01-11 : RÉOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE.**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud doit procéder à la nomination des premiers répondants pour le service à la municipalité;

Attendu qu'une résolution doit être effectuée à ce propos afin de confirmer les noms des premiers répondants;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Denis Laprise et résolu ce qui suit :

De procéder à la nomination des personnes suivantes à titre de premier répondant rattaché la municipalité pour l'année 2026 :

M. Claude Bernard, M. Luc Poirier et M. Patrice Girard

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2026-01-12: RÉOLUTION POUR MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL – TAUX ACCUMULATION DE VACANCES – DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Attendu que le directeur général travaille pour la municipalité depuis le 16 février 2023 à un taux horaire de 26 \$ depuis janvier 2025;

Attendu que le taux d'accumulation des vacances est fixé à 6% des gains annuels bruts;

Attendu que les conditions de travail sont déterminées par le conseil en séance;

Attendu que le directeur général n'a pas eu d'augmentation du taux d'accumulation de vacances depuis son embauche;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :

De maintenir le taux horaire du directeur général à 26,00 \$.

De modifier le taux pour l'accumulation des vacances annuelles afin de le porter à 8% au lieu de 6%.

Il est également résolu d'autoriser le maire à signer le contrat de travail modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2026-01-13 : RÉOLUTION – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – 140<sup>E</sup> GROUPE SCOUT**

Attendu qu'une demande de soutien financier a été formulé par le 140<sup>e</sup> Groupe scouts;

Attendu que cet organisme dispense des services pour des jeunes de notre collectivité;



Attendu que l'organisme a fourni, joint à sa demande, ses prévisions budgétaires pour l'année 2025-2026 ainsi qu'un bilan financier pour l'année 2024-2025;

Il est proposé par Mylène Gill, appuyé par Ghislaine Litière et résolu ce qui suit :

D'autoriser une contribution de la municipalité à cet organisme d'un montant de 100 \$.

Adopté à la majorité des conseillers présents

## **18. MRC – POINTS À SOULIGNER**

M. Le maire mentionne aux membres du conseil les grandes lignes de la rencontre virtuelle qu'il a assistée dans le cadre de la gestion des matières résiduelles (MRC Bellechasse). Il souligne en particulier que la MRC a enregistré une baisse concernant l'enfouissement des déchets au cours de la dernière année malgré une augmentation de la population.

## **19. VARIA**

### **a) Varia – Numéro civique – attribution**

Un enjeu concernant l'attribution des nouveaux numéros civiques aux nouveaux bâtiments construits. La direction générale entrera en contact avec l'inspectrice municipale pour évaluer les options afin de résoudre rapidement ces enjeux.

### **b) Varia – Rencontre 23 janvier 2026 – Services offerts MRC**

La MRC de Montmagny organise une journée « style » portes-ouvertes afin de présenter ces services pour les municipalités. M. le maire, M. Denis Laprise ainsi que le directeur général participeront à cette activité. Il est souligné que le directeur général pourra céder sa place si un membre du conseil souhaite participer.

### **c) Varia - Mise à jour – Règlement de régie interne**

Mme Mylène Gill souhaite que les membres du conseil procèdent à la réévaluation du règlement de régie interne afin de s'assurer que ce dernier réponde toujours aux besoins du conseil municipal. Le point sera apporté à la prochaine séance régulière du conseil.

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

## **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **2026-01-14: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée 20h15.



Daniel Mercier, Maire

\*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal,

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 12 janvier 2026.